# COMMENTAIRES DE NATURE QUÉBEC SUR L'ÉVALUATION RÉGIONALE POTENTIELLE DU SAINT-LAURENT

PRÉSENTÉS À L'AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA LE 6 AVRIL 2021



### À PROPOS DE NATURE QUÉBEC

Nature Québec oeuvre activement à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources sur le territoire québécois. Depuis 1981, Nature Québec privilégie une approche globale connectée aux grands enjeux planétaires liés au climat et à la biodiversité. Localement, Nature Québec mène des campagnes et des projets sur la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, et ce, d'Anticosti jusqu'au coeur de nos villes.

Nature Québec bénéficie d'une équipe de professionnels appuyée par un réseau d'organismes affiliés et de chercheurs-collaborateurs qui lui confèrent une crédibilité reconnue dans ses domaines d'intervention. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

#### **NOTRE VISION**

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

#### **NOTRE MISSION**

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société valorise la biodiversité, protège les milieux naturels et les espèces, favorise le contact avec la nature et utilise de façon durable les ressources.

#### INTRODUCTION

En juillet 2020, le Conseil mohawk de Kahnawake a écrit au Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (le Ministre) pour demander une évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. Le ministre a déterminé que davantage de renseignements et de mobilisation sont nécessaires avant qu'il puisse décider de procéder ou non à une évaluation régionale.

Nature Québec a participé aux séances d'information virtuelles réalisées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence). Nous sommes d'avis qu'une évaluation régionale du Saint-Laurent est nécessaire en fonction des facteurs qui seront considérés par l'Agence et le Ministre.

Dans le présent mémoire, Nature Québec répond aux questions de l'Agence et du Ministre, puis offre ses recommandations en ce qui a trait à la nature, aux objectifs et aux résultats potentiels de l'évaluation régionale.



### FACTEURS CONSIDÉRÉS PAR L'AGENCE ET LE MINISTRE

Au cours des 5 à 10 prochaines années, un développement à grande échelle, y compris des projets désignés potentiels en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, est-il prévu dans la région?

Oui, des projets désignés en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact sont prévus dans les prochaines années, notamment le projet Laurentia et le projet Contrecœur. Ces deux projets d'expansion portuaire pour augmenter l'importation de conteneurs ont été évalués par l'Agence séparément, alors que leurs impacts cumulatifs sur le Saint-Laurent et différentes composantes environnementales pourraient être importants.

#### Laurentia

Le projet d'agrandissement industriel du Port de Québec, dont le nom le plus récent est Laurentia, vise à augmenter les capacités de transbordement du Port de Québec par la construction d'un nouveau quai de 610 mètres de long dans la Baie de Beauport qui accueillerait 700 000 conteneurs équivalents de vingt pieds par année selon les estimations du promoteur.



Le projet Laurentia représente un chantier titanesque, en plein cœur des milieux naturels des battures de Beauport et du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'à proximité des quartiers centraux de Québec. La construction de Laurentia aurait des impacts négatifs permanents sur le fonctionnement d'un écosystème d'une richesse exceptionnelle et sur de nombreuses espèces, notamment l'alose savoureuse, les esturgeon jaune et noir, et même sur le bar rayé qui fut considéré un temps comme disparu. Le trafic maritime accru et le dragage de sédiments, dont certains fortement contaminés, pourraient même avoir des impacts sur plusieurs autres espèces qui fréquentent le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent en aval du projet, dont le béluga du Saint-Laurent, en voie de disparition.

Ce projet menace de détruire des milieux naturels, de nuire significativement au rétablissement d'espèces menacées, d'augmenter le trafic maritime sur le Saint-Laurent et de défigurer la Baie de Beauport et la façade maritime de Québec, une ville du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'Agence a reconnu dans son rapport provisoire que le projet Laurentia entraînerait des effets environnementaux négatifs importants directifs et cumulatifs notamment sur:

 « le poisson et son habitat compte tenu de la destruction et de la modification permanente d'habitats et ce, même à la suite de l'application de mesures d'atténuation, de surveillance, de compensation et de suivi; »

- « la qualité de l'air et la santé humaine compte tenu de l'augmentation des émissions de particules dans l'air et de contaminants issues de la combustion de combustibles fossiles autant en phase de construction que d'exploitation du terminal dans un milieu préalablement saturé en contaminants atmosphériques; »
- « l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles et plus particulièrement sur les activités de pêches et »
- « les conditions socioéconomiques en raison des effets sur la pêche sportive et commerciale. »

L'Agence estime aussi que les mesures d'atténuation proposées par le promoteur « ne permettraient pas d'atténuer suffisamment les effets potentiels du projet pour rendre les effets résiduels non importants. »



#### Contrecœur

Dans la mire de l'Administration du Port de Montréal depuis plusieurs années, le projet prévoit l'aménagement d'un terminal portuaire à conteneurs d'une capacité annuelle maximale de 1,15 millions de conteneurs sur sa propriété à Contrecœur, localisée à environ 40 kilomètres en aval de Montréal. Le projet comprendrait la construction d'un quai de 675 mètres avec deux postes d'amarrage pour accueillir des navires de 39 000 à 75 400 tonnes de port en lourd. Le projet inclurait aussi l'aménagement d'une gare ferroviaire de triage de sept voies, d'une aire d'entreposage et de manutention des conteneurs, d'une cour ferroviaire intermodale, de bâtiments de support, d'accès ferroviaires et routiers, d'une aire de contrôle des camions et d'un viaduc sur la route 132.

L'ampleur du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur est indiscutable. Il s'agit d'un chantier de grande envergure qui, pendant sa réalisation et à terme, aurait des impacts non négligeables sur les milieux naturels du Saint-Laurent et sur les espèces qui les fréquentent.

L'aménagement du terminal portuaire de Contrecœur est un projet gigantesque qui comporte toute une série d'impacts négatifs sur le milieu naturel, incluant des pertes cumulées et permanentes de milieux humides et aquatiques, des modifications permanentes de l'habitat de la faune benthique et des poissons, des pertes d'habitats aquatiques, et une dégradation temporaire de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et des tributaires présents dans la zone de développement.

Dix espèces de poisson à statut particulier sont présentes dans l'aire du projet ou sont susceptibles de s'y trouver : l'anguille d'Amérique, le bec-de-lièvre, le chevalier cuivré, le chevalier de rivière, l'esturgeon jaune, le fouille-roche gris, le méné d'herbe, le méné laiton, le dard de sable et le tête rose. À ces poissons à statut particulier, s'ajoutent quatre espèces de mulettes : l'elliptio à dents fortes, l'elliptio pointu, la leptodée fragile et l'obovarie olivâtre. Rappelons que le chevalier cuivré est une espèce qui ne vit nulle part ailleurs au monde et qu'elle est classée « En voie de disparition » en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

# Dans la région, y a-t-il des zones ou composantes vulnérables sur le plan de l'environnement ou autre qui pourraient être touchées par le développement?

Oui, le Saint-Laurent comprend des zones et des composantes environnementales vulnérables qui pourraient être touchées par le développement de projets en cours et futurs.

Depuis l'époque de la colonisation, le Saint-Laurent en tant qu'écosystème a connu des modifications importantes. Au cours du dernier siècle, ce sont plus de 40 % des berges, soit quelques 680 kilomètres de rives, qui ont été modifiées ou artificialisées dans la portion du fleuve Saint-Laurent comprise entre Cornwall et Montmagny. Dans la région de la Capitale-Nationale, le paysage côtier de l'estuaire fluvial entre Québec et Lévis a été considérablement remodelé par les activités humaines depuis la fin du 19e siècle.

Entre 1861 et 1981, ce sont quelques 700 hectares de milieux humides qui ont été détruits dans cette portion du Saint-Laurent, dont 381 hectares dans les battures de Beauport uniquement.

L'une des principales activités à l'origine de ces pertes d'habitat est la création d'une péninsule à l'embouchure de la rivière Saint-Charles visant à permettre l'expansion des activités portuaires dans les années 1960. Ces travaux, réalisés à même le lit du fleuve Saint-Laurent, sont à l'origine d'empiétements de 85 hectares dans les battures de Beauport, soit 23 % des remblaiements de toutes origines dans ce milieu naturel. Les travaux de remplissage pour la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans les années 1970, sont également responsables de la perte d'importantes superficies de marais littoraux dans le secteur de la Canardière (Domaine de Maizerets). Entre Sainte-Foy et Beauport, on compte 25 kilomètres de rives artificialisées, dont 40 % sont directement imputables à la construction du boulevard Champlain et de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Coincés entre cette barrière physique et le Saint-Laurent, les milieux littoraux se trouvent exposés au phénomène de resserrement côtier (coastal squeeze) qui affecte leur dynamique et réduit leur productivité.

Les expériences du passé ont permis de démontrer l'ampleur des conséquences du remblayage et de l'artificialisation des rives sur la biodiversité. Par exemple, entre 1969 et 1977, les effectifs de la grande oie des neiges, de la bernache du Canada et du canard noir ont diminué de plus de 80 % dans les battures de Beauport. Cette période coïncide avec la perte de 42 % de l'habitat herbacé suite aux divers remblayages dans les milieux littoraux.

La réalisation des projets Laurentia et Contrecœur implique un empiétement important dans les milieux naturels d'un écosystème historiquement fortement dégradé. Considérés dans leur ensemble, les milieux naturels qui seraient perdus ou modifiés viennent s'additionner aux empiétements antérieurs. Les impacts de ces projets ne sont pas marginaux considérant qu'ils amplifieront les effets observés dans le passé pour des zones du Saint-Laurent déjà vulnérables.

Les projets Laurentia et Contrecœur s'insèreraient dans une longue série d'opérations de grignotage des habitats aquatiques du Saint-Laurent et les effets cumulatifs documentés de ces travaux ont vraisemblablement contribué au déclin passé de plusieurs espèces dont le bar rayé et le chevalier cuivré.

Historiquement, pour compenser ces effets cumulés ainsi que protéger et rétablir ces espèces et plusieurs autres (esturgeon jaune, esturgeon noir, alose savoureuse, anguille d'Amérique), des efforts majeurs d'acquisition de connaissances, de gestion des populations et de leur exploitation, de protection et de restauration des habitats aquatiques (ex: aménagements de frayères d'esturgeon jaune, réduction des mortalités d'aloses dans les turbines, gestion des projets de dragage, passes migratoires, etc.) et de soutien de certaines populations par ensemencement ont été investis.

Le Saint-Laurent a également connu plusieurs étapes coûteuses d'assainissement de ses eaux (de nature municipale, industrielle ou agricole) ainsi que de protection et de restauration des habitats aquatiques. Le travail n'est pas terminé, mais ces efforts ont porté fruit dans plusieurs sections du fleuve. La réintroduction du bar rayé ainsi que le retour de pêcheries durables d'esturgeon jaune et d'esturgeon noir sont des exemples, parmi d'autres, des bénéfices obtenus. En nous faisant faire plusieurs pas en arrière sur la protection des habitats aquatiques de l'estuaire, les projets d'expansion du Port de Québec et du Port de Montréal porteraient atteinte aux résultats de ces investissements.

#### Le développement actuel et futur dans la région pourrait-il avoir des effets négatifs, y compris des effets cumulatifs, relevant de la compétence fédérale?

Oui, le développement actuel et futur de projets approuvés, en cours et futurs aurait des effets négatifs, incluant des effets cumulatifs, sur des composantes de l'environnement relevant de la compétence fédérale, notamment :

- des effets sur des espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril
- des effets sur les oiseaux migrateurs
- des effets transfrontaliers concernant les émissions de gaz à effet de serre
- des effets sur les milieux humides
- des effets sur le patrimoines naturel et culturel
- des effets sur les poissons et leurs habitats

Notons particulièrement que s'il voit le jour, le projet Laurentia affecterait les poissons et leurs habitats, y compris les espèces de poissons à statut particulier et leurs habitats

Dans son rapport provisoire, l'Agence explique qu'elle « est d'avis que le projet entraînerait des effets environnementaux résiduels négatifs importants sur les poissons et leur habitat, y compris les invertébrés aquatiques et les espèces à statut particulier compte tenu de la destruction et de la modification permanente d'habitat et ce, même à la suite de l'application de mesures d'atténuation, de surveillance, de compensation et de suivi. Le milieu aquatique qui serait touché par le projet est particulièrement sensible, complexe et rare dans la région de l'estuaire du Saint-Laurent et offre un ensemble complet de fonctions d'habitat convenant à plusieurs espèces de poisson et d'invertébré dont le bar rayé, l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse, l'éperlan arc-enciel et l'obovarie olivâtre. Dans le secteur, les poissons utilisent intensivement les habitats intacts de reproduction, d'alevinage, d'alimentation et d'abri. Le projet détruirait l'un des deux seuls habitats de reproduction identifiés à ce jour du bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent.»

Pêches et Océans Canada considère aussi que le projet Laurentia affecterait des habitats importants pour plusieurs espèces de poissons dont des populations déjà fragilisées. Le projet Laurentia pourrait détruire une frayère de bar rayé, une espèce en voie de disparition selon la Loi sur les espèces en péril, des aires d'alimentation et de déplacement pour l'esturgeon jaune et l'esturgeon noir et une aire de rassemblement pour la reproduction de l'alose savoureuse. Selon Pêches et Océans Canada, il serait aussi extrêmement difficile d'identifier des projets de compensation qui permettraient de contrebalancer ces pertes.

Pêches et Océans Canada considère aussi que « la destruction ou l'altération de 27 hectares d'habitat de reproduction du bar rayé identifié à Beauport risquerait de nuire au rétablissement de la population de l'estuaire du Saint-Laurent, en raison de son importance et de la rareté des sites de reproduction actuellement identifiés », que « les pertes d'habitats du poisson qu'occasionnerait le projet n'ont pas été suffisamment évitées, atténuées et compensées et que le projet entraînerait des effets négatifs sur le poisson et son habitat » et que « aucune mesure d'évitement ou d'atténuation n'est en mesure d'amoindrir significativement les effets négatifs sur le bar rayé ».

Tel que mentionné dans le rapport provisoire de l'Agence sur le projet Laurentia, « Pêches et Océans Canada est d'avis que, selon les connaissances scientifiques actuelles, la destruction ou l'altération d'habitat de reproduction du bar rayé identifié à Beauport risquerait de nuire au rétablissement de la population du fleuve Saint-Laurent ainsi qu'aux orientations du programme de rétablissement, en raison de l'importance et de la rareté des sites de reproduction actuellement identifiés. Le programme de rétablissement de l'espèce identifie le développement d'infrastructures portuaires, incluant les dragages, comme étant la principale menace pour le bar rayé, population du Saint-Laurent. ». De plus, Pêches et Océans Canada évalue que la compensation de cet habitat n'est pas une option envisageable étant donné son importance et la complexité des caractéristiques qui exercent un attrait pour le bar rayé. Le projet ne respecte donc pas les objectifs du programme de rétablissement de la population de bar rayé du Saint-Laurent.

# Comment l'évaluation régionale servirait-elle dans le cadre des évaluations fédérales d'impact de projet futures?

Nature Québec est d'avis qu'une évaluation régionale du Saint-Laurent permettrait de remplir plusieurs objectifs, incluant :

- l'évaluation des impacts cumulatifs des projets passés, existants, en cours et futurs, puisque les évaluations d'impact par projet individuel ne permettent pas d'évaluer adéquatement les impacts cumulatifs
- l'évaluation de la concurrence entre les différents projets, par exemple des projets d'expansion portuaires compétitifs comme Laurentia et Contrecœur
- la détermination de cibles à atteindre pour différentes composantes environnementales, comme des cibles de contaminants émergents, de pollution par les rejets d'eaux usées, de navigation maritime, etc. Ces cibles devraient être quantifiables, respecter la capacité de support des écosystèmes et éventuellement être règlementées pour être prises en compte dans les évaluations d'impact des projets.

- l'intégration des savoir autochtones et scientifiques concernant l'état de santé du Saint-Laurent en tant qu'écosystème
- l'évaluation de l'importance des tributaires du Saint-Laurent dans son état de santé global, et les effets en amont et en aval des projets
- le développement d'une vision commune concernant la protection et la gestion du Saint-Laurent

Les résultats qui découleraient d'une évaluation régionale du Saint-Laurent incluent :

- un inventaire des connaissances autochtones, communautaires et scientifiques sur la zone d'étude
- une description complète des effets potentiels, y compris les effets cumulatifs, des développement futurs sur différentes composantes environnementales
- une liste des principales composantes environnementales et des principaux enjeux qui devraient être pris en compte dans les processus d'évaluation, de planification et de règlementation dans projets dans l'aire d'étude
- une analyse des projets passés, en cours, potentiels et futurs dans la zone d'étude

## Une initiative actuelle ou prévue pourrait-elle tenir compte des enjeux soulevés dans la demande?

Nature Québec est d'avis qu'aucune initiatives actuelle ou prévue n'est en mesure de tenir compte des enjeux soulevés dans la demande. Bien que de nombreuses initiatives en lien avec le Saint-Laurent ait été soulevées tant par l'Agence que par les participant-es aux consultations, ces initiatives sont limitées dans leur portée et leur mandat, si bien qu'elles ne répondent pas adéquatement à l'ensemble des enjeux soulevés dans la demande. Ces initiatives n'offrent qu'une vision restreinte des enjeux alors qu'une évaluation régionale permettrait d'étudier les impacts cumulatifs et d'obtenir un réel portrait d'ensemble des enjeux qui touchent le Saint-Laurent.

Les enjeux qui ne sont pas étudiés par les initiatives actuelles et prévues, mais qui pourraient l'être par une évaluation régionale, incluent notamment :

- les perturbations historiques subies par le Saint-Laurent et les impacts que ces perturbations ont entraîné sur la santé de cet écosystème et différents composantes environnementales
- une évaluation globale du Saint-Laurent dans son entièreté, en tant qu'écosystème riche et diversifié
- les impacts cumulatifs des projets déjà approuvés, en cours ou futurs, en ne diminuant cependant pas la pertinence des études d'impact par projet
- les effets en aval et en amont des projets déjà approuvés, en cours ou futurs



#### RECOMMANDATIONS

#### Nature de l'évaluation

L'évaluation régionale pourrait servir à étudier plusieurs enjeux et leurs impacts cumulatifs sur l'écosystème que constitue le Saint-Laurent, notamment :

- les émissions de gaz à effet de serre produites par les projets actuels et futurs dans la zone d'étude
- les effets de la crise climatique sur le Saint-Laurent
- les différents projets de développement portuaires, incluant les projets Laurentia et de Contrecœur
- le dragage de sédiments contaminés nécessaires si les projets portuaires vont de l'avant

 la navigation commerciale actuelle et prévue, particulièrement puisqu'elle est appelée à augmenter de manière importante dans les prochaines années, et ses impacts sur les mammifères marins  les rejets d'eaux usées et les rejets industriels dans le Saint-Laurent et ses tributaires, et les impacts de ces rejets sur les écosystèmes aquatiques, côtiers et marins

Une évaluation régionale devrait en priorité se pencher sur les impacts cumulatifs de différents projets qui sont actuellement évalués à la pièce par l'Agence. Sans étude des impacts cumulatifs, il est impossible d'obtenir un portrait d'ensemble des effets négatifs potentiels de ces différents projets sur de nombreuses composantes de l'environnement.

# Composition des comités aviseurs et groupes de travail

Advenant que des comités aviseurs et groupes de travail soient créés afin de faciliter la prise en compte d'expertises multidisciplinaires dans l'évaluation des impacts dans la région du fleuve Saint-Laurent, nous sommes d'avis que des critères clairs de sélection devraient être établis au préalable. Ceux-ci devraient notamment inclure l'expertise et l'absence de conflits d'intérêts notamment vis-à-vis du secteur industriel. En particulier, tout comité devrait s'assurer de compter sur la participation d'individus agissant dans l'intérêt du public et de l'environnement. Par ailleurs, les rôles des comités ou groupes de travail et la manière dont leurs expertises seront mises à contribution doivent être clairs et précisés dès le début du processus d'évaluation.

#### Délais raisonnables

Au regard de la nature d'une évaluation régionale, nous estimons que l'Agence doit pouvoir bénéficier d'un délai raisonnable conséquent pour sa réalisation, c'est-à-dire forcément supérieur aux délais normalement alloués pour la réalisation d'évaluations d'impact de projets individuels. Par ailleurs, des délais raisonnables permettraient au public – et également aux membres des peuples autochtones - de participer de manière significative aux différentes étapes du processus, conformément à l'article 6(1)(h) de la Loi sur l'évaluation d'impact. Des délais raisonnables devraient par ailleurs permettre à l'Agence de consulter des expert.es indépendant.es au besoin, y compris auprès des instances internationales compétentes.



# Portée géographique, impacts cumulatifs et impacts climatiques

Il est important que toute évaluation régionale assure une prise en considération adéquate des effets cumulatifs des activités concrètes passées, existantes ou futures tant en amont qu'en aval de la zone étudiée. Considérant que le fleuve Saint-Laurent constitue une artère aussi vaste que névralgique à plusieurs égards, nous estimons essentiel que la zone d'étude de l'évaluation régionale permette une réelle prise en compte des effets cumulatifs. Par ailleurs, la considération des enjeux climatiques - y compris les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes - doit être centrale à l'évaluation régionale. L'éventuelle évaluation devra éviter de traiter cette question de manière distincte des autres impacts évalués. Pour chaque impact rapporté, anticipé ou appréhendé, l'évaluation devra s'appuyer sur une grille d'analyse incluant les scénarios les plus pessimistes.

Pour guider l'Agence dans son évaluation et pour fournir au gouvernement des cibles claires à atteindre, nous privilégions l'utilisation d'indicateurs - ou seuils chimiques, biologiques et écologiques précis. Ces indicateurs doivent être nombreux et variés pour permettre d'aborder tous les domaines de perturbations anthropiques. À titre d'exemple, en matière de qualité des eaux, ces indicateurs pourraient prendre la forme de seuils de concentration en contaminants. Les cibles à atteindre doivent permettre le rétablissement, à leur meilleur niveau depuis le dernier siècle et non pas seulement à un état de survie précaire des espèces animales et végétales en péril évoluant dans la zone d'étude. Ainsi, les projets éventuels à s'inscrire dans la zone d'étude de l'évaluation régionale devront faire la démonstration que leurs activités ne nuisent pas à l'atteinte de ces cibles, sous faute d'être rejetés ou d'être assujettis à de strictes conditions. Nous convenons que la réalisation d'une évaluation régionale rigoureuse de qualité est une tâche exigeante : nous sommes d'avis que l'Agence doit avoir à sa disposition les moyens nécessaires pour réaliser son mandat adéquatement et afin d'éviter l'écueil d'un exercice dilué.

# Importance de préserver les évaluations d'impact par projet

D'emblée, nous insistons sur le fait que l'apport d'une évaluation régionale devrait se limiter à présenter un portrait global des impacts affectant la zone à l'étude. En aucun cas, celle-ci ne devrait permettre d'éviter que des examens plus approfondis soient réalisés à l'échelle des projets particuliers assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact ou susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Cette éventualité s'inscrirait à contresens des objectifs poursuivis par le législateur, dont celui d'étudier les projets désignés ou qui sont sujets à l'être avec soin et prudence afin qu'ils n'entraînent pas d'effets directs, indirects ou accessoires négatifs sur l'environnement. Au contraire, les conclusions d'une éventuelle évaluation régionale devraient informer les prises de décision ultérieures concernant la zone étudiée.

# Importance de la participation des Autochtones et du public

Le succès d'une évaluation régionale à vaste échelle est intrinsèquement lié à la participation significative du public, à commencer par celles des Autochtones. Ainsi et pour que l'exercice soit concluant et qu'il reflète le portrait réel de la situation sur le terrain s'il va de l'avant, nous insistons sur l'importance d'encourager, soutenir et financer davantage la participation du public et des organismes intéressés afin d'assurer une participation significative à toutes les étapes du processus.

